

Michel-Hervé JULIEN, protecteur de la Nature

Parler de l'action de Michel-Hervé JULIEN dans le domaine de la protection de la nature est une entreprise à la fois aisée et difficile. Aisée, car il a témoigné au cours d'une carrière hélas trop brève d'une remarquable unité de vue et d'action. Difficile, parce qu'il faudrait retracer l'histoire du vaste mouvement de conservation de la nature en France depuis le lendemain de la dernière guerre mondiale, et parce qu'il y a peu de secteurs où notre ami n'ait pas manifesté une activité inlassable, toujours efficace, clairvoyante et animée par un robuste bon sens jamais démenti.

On aurait parfois tendance à ne voir que les résultats obtenus en Bretagne. Bien sûr il était breton dans l'âme et tout ce qui touchait à « sa » Bretagne lui tenait particulièrement à cœur. Il y a montré que le travail d'un protecteur de la nature est avant tout pratique et que des mesures concrètes sont préférables aux pensées de théoriciens de cabinet ou de rêveurs de laboratoire. En fait les réalisations de M.-H. JULIEN sont profondes et solides. Nous citerons en particulier la Réserve naturelle du Cap-Sizun. La richesse ornithologique de ce lieu d'une sauvage grandeur avait frappé les naturalistes depuis fort longtemps. Et pourtant les ravages dus à l'homme s'accumulaient et menaçaient de faire disparaître à tout jamais les colonies d'oiseaux marins nichant dans ces falaises abruptes et ces îlots escarpés. Des projets d'aménagement touristique mettaient en péril la survivance des dernières populations.

C'est sur l'initiative de M.-H. JULIEN que la S.E.P.N.B. s'attacha à les préserver et qu'elle créa une réserve de 50 ha prenant effet le 1^{er} octobre 1958. Deux kilomètres de long sur 250 mètres de large... C'est peu, dira-t-on, si l'on compare une telle réserve aux grands parcs nationaux américains. C'est grand si l'on prend en considération l'échelle européenne et les difficultés administratives à vaincre. Cette mesure de sauvegarde fut en tous cas remarquablement efficace ; si l'on en juge par l'effet produit, c'est un indéniable succès tant sur le plan biologique que sur le plan psychologique dans toute la Bretagne.

Sa parfaite connaissance de l'ouest de la France l'avait mis en contact avec un problème majeur pour cette partie de notre territoire : celui que pose la survie des marécages et des zones humides, menacés de disparition avec leur faune et leur flore du fait de la rectification des cours d'eau, de la politique générale de drainage et de conversion en polders. Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue que nous apprendrons combien les mythes

poussant à la suppression des derniers refuges aquatiques ont eu des effets défavorables sur le plan économique et sur celui de l'équilibre biologique de régions entières. M.-H. JULIEN fut avec M. Christian JOUANIN à la pointe du combat pour la sauvegarde d'une partie au moins des marais du littoral atlantique. Les marais de Bretagne et ceux de la Basse-Loire retinrent notamment son attention. Les vastes projets visant à transformer le cours inférieur de la Vilaine le préoccupèrent plus encore. Avec une rare ténacité, il entama une discussion serrée avec les ingénieurs des services intéressés et réussit à les convaincre qu'une partie importante du problème, sa face biologique y compris l'équilibre hydrique, leur échappait totalement. Il ne réussit hélas pas à arrêter la transformation de cette région. Mais il créa un remarquable précédent en obligeant les organismes responsables à une enquête biologique préalable. Et il obtint que des réserves naturelles soient créées dans ce secteur pour préserver les derniers lambeaux demeurés sauvages dans une région désormais mutilée.

La Baie de l'Aiguillon fut également l'objet de ses préoccupations. Cette vaste zone eutrophe, étape essentielle et lieu de nourrissage d'énormes populations de limicoles en cours de migration, a fait l'objet de projets visant seulement à la constitution de nouveaux polders, mais à la réalisation d'une entreprise plus grandiose : barrer l'ouverture de la baie vers la mer et convertir ses vasières riches en vie en un lac d'eau douce sans intérêt biologique. Au cours de multiples actions, M.-H. JULIEN démontra la nocuité de cette entreprise et les pertes qu'elle entraînerait pour la faune et même, à long terme pour l'économie de ces régions.

Ce serait cependant bien mal connaître notre ami de croire que son action se borna à des projets locaux dans l'ouest de la France. Partout où la nature était en danger on le trouvait au premier rang de ses défenseurs. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler son action en faveur de la forêt de Fontainebleau où sa voix autorisée vint se joindre à celles des autres biologistes et amis de la nature pour protéger un site et un ensemble naturel sans égal dans la région parisienne. Et également ses initiatives en vue d'assurer la protection des Phoques et les pertes qu'elle entraînerait pour la faune et même, à long terme pour l'économie de ces régions.

Ornithologiste dans l'âme, il consacra une bonne partie de ses activités à la protection des oiseaux. En plus de ses réalisations en Bretagne à laquelle nous avons déjà fait allusion, il se dépensa sans compter pour faire adopter la Convention de Paris de 1950, encore non ratifiée par le Parlement français. Il essaya aussi d'en expliquer les mobiles à ceux qui, ne voyant que les interdictions immédiates, les prennent pour des brimades et n'en comprennent pas la portée lointaine. Il prit également une part très active à la conférence sur les Rapaces tenue à Caen en 1964. Il soumit notamment à cette occasion un rapport circonstancié sur la législation française vis-à-vis de ces oiseaux, insistant sur son incohérence en même temps qu'il proposait des mesures concrètes pour assurer la survie de ces animaux si menacés.

M.-H. JULIEN fut ainsi un réalisateur qui ne craignit pas de s'attacher parfois à de « petites choses », car en fait il n'y en a pas en ce qui concerne la protection de la nature. Mais bien que restant toujours sur le plan pratique, il fut aussi le théo-

ricien et même le philosophe de la protection de la nature. Il avait parfaitement compris que la nature ne serait pas sauvée *contre* l'homme, mais *avec* celui-ci. Ses études et le fruit d'une longue expérience lui avaient appris que l'homme a une place dans la nature, même dans des pays de vieille civilisation comme le nôtre, et qu'il doit respecter certaines lois pour s'intégrer dans un cadre naturel. Transposant cette conception générale sur le plan pratique, il fut le premier à parler du « tiers sauvage », l'homme devant aménager la terre en laissant un tiers de la surface en question dans un état naturel ou peu transformé, de manière à assurer l'équilibre de l'ensemble. Il est d'une absolue nécessité de conserver des zones où l'homme de demain pourra retrouver les conditions propres à lui assurer un équilibre naturel. Et c'est là que la nature sera préservée avec tout ce qu'elle a à première vue d'inutile.

C'est à M.-H. JULIEN que l'on doit l'idée de parc naturel régional, empruntée depuis par d'autres. Cette idée découlait de sa conception de la protection de la nature qui est à envisager comme une forme de l'équipement d'un pays ; cet aspect de l'aménagement du territoire a même valeur que l'implantation de complexes industriels ou que la mise en culture. La conservation de la nature ne revêt plus seulement un aspect statique, mais elle devient dynamique en s'intégrant dans la mise en valeur d'une province. Bien avant la création de la Délégation à l'Aménagement du territoire, M.-H. JULIEN avait pris contact avec ce qui n'était alors qu'un service du Ministère de la Construction ; son influence fut d'une portée considérable et se matérialisa notamment dans un remarquable rapport de M. Paul DUFOURNET sur l'aménagement du territoire des trois régions de programme de l'ouest (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire) (1962). Ce rapport, auquel notre ami collabora par un dialogue constant avec son auteur peut être considéré comme la base à partir de laquelle des plans similaires furent bâtis pour d'autres régions de la France.

La formule « parc naturel » fut ainsi définie à partir des conceptions de M.-H. JULIEN. Celui-ci estimait à juste titre que cette solution, plus souple que celle de réserve intégrale ou de parc national, s'appliquait mieux à la France en raison de la densité de sa population et de son niveau de développement économique. Le parc naturel régional pouvait être ainsi une heureuse synthèse et un compromis entre des tendances à première vue opposées. Les premières applications pratiques ont montré combien il avait vu juste dans ce domaine, comme dans celui de l'urbanisation et du respect de traditions locales et des complexes écologiques. Les conclusions d'un récent colloque tenu à Lurs sur les Parcs régionaux montrent en tous cas combien vite cette idée a fait son chemin. Elles consacrent les conceptions originales d'un naturaliste et d'un « conservationniste » de talent, au moment où celui-ci s'éteignait terrassé par un mal implacable.

M.-H. JULIEN a d'ailleurs résumé brillamment ses conceptions dans un petit ouvrage sorti des presses en 1965 sous le titre « L'homme et la nature ». Ce petit volume, écrit pour le grand public, eut un succès très mérité, comme l'atteste le chiffre élevé de son tirage. Il est simple, sans emphase, et destiné moins à convaincre qu'à faire réfléchir le lecteur et à lui faire prendre conscience de certains problèmes de la vie de chaque jour. Il contient cependant beaucoup plus de substances profondes qu'on

ne le soupçonne au premier abord et nombreux sont nos dirigeants et nos techniciens qui devraient avoir ce livre sur leur table de travail.

M.-H. JULIEN a ainsi marqué profondément le mouvement de protection de la nature en France. Il a su donner un certain nombre d'idées directrices, qui ont fait leur chemin. Il fut, dans une certaine mesure, un penseur de la protection de la nature.

Mais il ne fut pas un rêveur, car il savait que la nature ne sera pas protégée par les vœux émis dans un laboratoire ou un salon. C'est sur le terrain même que cet homme au sens pratique affirmé traduisit ses idées par des réalisations concrètes.

Il savait que si la protection de la nature a besoin d'une base scientifique, elle est surtout affaire administrative et doit s'appuyer sur la loi et les règlements. M.-H. JULIEN avait une connaissance parfaite de la législation, de son évolution journalière (il fut sans doute le seul naturaliste à lire chaque jour le Journal Officiel !) et aussi des hommes de bureau dont il fréquentait les retraites.

Et plus que tout cela M.-H. JULIEN fut un « pur ». Il ne rechercha jamais le moindre honneur (la Société Nationale de Protection de la Nature de France lui décerna pourtant en 1965 sa plus haute distinction, la Grande Médaille d'or à l'effigie d'Isidore Geoffroy Saint Hilaire, pour l'ensemble de son œuvre de protection), encore moins le plus petit profit. Même pas le profit qu'un chercheur peut légitimement attendre de ses travaux personnels. Il m'avait entretenu jadis d'un sujet de thèse sur les oiseaux et avait commencé à réunir les éléments d'un travail original qui aurait été consciencieux et brillant. Il ne cessa de s'y intéresser, comme à tout ce qui touche à l'ornithologie. Mais il préféra abandonner un travail de recherches personnelles, trop égoïste à ses yeux, pour se consacrer à une tâche ingrate, mais d'intérêt général.

M.-H. JULIEN restera ainsi attaché à la grande cause que nous défendons. Il nous a quittés bien avant l'heure. Il laissera une empreinte profonde dans un mouvement qui a saisi la conscience de chacun. Et derrière le scientifique transparait l'homme de cœur qu'il était, toujours souriant et d'humeur égale, même dans les discussions les plus farouches. C'était un parfait honnête homme.

Il nous laissera le souvenir d'un naturaliste de qualité, convaincu, tenace, d'une grande probité intellectuelle, un ensemble de qualités devenues rares à l'époque actuelle.

Jean DORST,

Professeur au Muséum.